

## Conférence annuelle du RnPAT



Mardi 25 juin 2019

De 9h30 à 16h30

Au Palais de la Femme  
94 Rue de Charonne  
75011 Paris

(Plan d'accès voir au dos)

Pour s'inscrire, voici le lien vers le formulaire : <https://frama.link/Whze9vSf>

Lieu :



Palais de la Femme  
94 Rue de Charonne  
75011 Paris

Plan d'accès :



Métro : Charonne Ligne 9 – Faidherbe – Chaligny Ligne 8

Contact en cas de problème :

- Palais de la Femme : 01.46.59.30.00
- Paul Mazerand (RnPAT) : 06 30 34 08 19

# Pré-programme

## Matinée : Conférence annuelle des membres du RnPAT

**9 h 30 – Accueil - café**

**10h00 – 10h15 Ouverture**

- Ouverture par les copilotes du RnPAT Terres en villes et Chambres d’agriculture France

**10h15 – 12h00 : Conférence annuelle des membres du RnPAT et élections de l’équipe de coordination**

- **PRESENTATION DES AVANCEES DU RNPAT ILLUSTRÉES PAR LES PRINCIPAUX TRAVAUX ET LES PAROLES D’ACTEURS TERRITORIAUX**

- ✓ Objectif 1 - Consolider la co-construction entre acteurs
- ✓ Objectif 2 - Rééquilibrer la dynamique PAT au profit des territoires ruraux  
Illustré notamment par les propos de Thierry Verdavaine, Président du PETR du Pays de Thiérache et Audrey Boyer, Cheffe de projet Plan Alimentaire Territorial
- ✓ Objectif 3 - Contribuer à la cohérence des politiques

- **GOVERNANCE DU RESEAU**

- ✓ Examen de la Nouvelle Charte
- ✓ Election du collège des membres renouvelables de l’équipe de coordination

**12h00 – 12h15 : Conclusion par la DGPE<sup>1</sup>, Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation**

**12h30 - 13h30 : Buffet**

---

<sup>1</sup> Sous réserve

## Après-midi : Séminaire

**13h30 – 13h45 : Ouverture**

**13h45 – 16h20 : les PAT et l'alimentation durable**

- ✓ Ou en sont les PAT 5 ans après ? par Serge Bonnefoy, chef de projet RnPAT

*Pour chaque séquence, un rapide apport des travaux du RnPAT introduira des interventions de cadrage qui seront suivis d'échanges entre les participants installés en tables rondes. Chaque séquence sera conclue par une restitution des échanges.*

- **SEQUENCE 1 – A QUELLES CONDITIONS UN PAT CONTRIBUE T'IL A DEVELOPPER L'ECONOMIE TERRITORIALE ?**
  - ✓ avec échanges entre Gilles Maréchal, cabinet Terralim et le représentant du cabinet Blézat Consulting
- **SEQUENCE 2 - UN PAT CONTRIBUE-T' IL A PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ?**
  - ✓ avec les interventions d'Henri Rouillé d'Orfeuil de Résolis et d'un Parc Naturel Régional
- **SEQUENCE 3 – COMMENT UN PAT PEUT-IL CONTRIBUER A REDUIRE LES INEGALITES ALIMENTAIRES ?**
  - ✓ Avec les interventions du Département du Finistère et de Dominique Paturel, chercheuse de l'Inra Montpellier

**16h-16h30 : Point de vue de la DGAL<sup>2</sup>, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

**16h30-16h45 : Conclusion de la journée**

Mise à jour : 05 juin 2019

---

<sup>2</sup> Sous réserve